

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 à 17 heures 30
Centre Socio culturel à VITRY SUR ORNE

Pour l'Eurométropole de Metz

Mme LAEUFFER - M. FACHOT (Lessy) ; MM. CLARIS – JACQUOT (Lessy) ; SCHMITT (Lorry lès Metz) ; POSTERA - GAVINA (Roncourt) ; **SEBBEN (1^{er} Vice Président)** (St Privat la Montagne) ; BOTELLA (Ste Ruffine) ; Mme SUTTER (Saulny) ; FAVRE - LECLAIRE (Vaux)

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. DOS SANTOS - REPPERT (Amnéville) ; DERIU - Mme THOMAS (Clouange) ; MEOCCI (Marange Silvange) ; LACAVA (Moyeuvre Grande) ; SCHWEIZER (Moyeuvre Petite) ; BROCKLY (Pierrevillers) ; RISSER - DUMON (Rombas) ; **MATELIC (Président)** (Rosselange) ; MOUGIN (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. PATRIGNANI - SPINELLI (Fèves) ; BIGOT (Gandrange) ; **Mme BAROTTE (2^{ème} Vice Présidente)** ; MM. DE SANCTIS - D'AMORE (Mondelange) ; GIRCOURT - ARNOULD (Plesnois) ; M. VELLE – Mme MONIER (Richemont) .

Communes

MM. LEJEAN (Mars la Tour) ; POUGET – LEROY (Rezonville-Vionville) ; HUMBERT (Tronville)

Etaient absents et avaient donné procuration :

M. GLESER (Lorry lès Metz)	à M. SCHMITT (Lorry lès Metz)
M. BENABID (Moyeuvre Grande)	à M. LACAVA (Moyeuvre Grande)
M. STIBLING (Moyeuvre Petite)	à M. SCHWEIZER (Moyeuvre Petite)
Mme BECKER (Norroy le Veneur)	à Mme BAROTTE (Norroy le Veneur)
M. BESSON (Saint privat la montagne)	à M. SEBBEN (Saint privat la montagne)
Mme SPORMEYEUR (Saulny)	à Mme SUTTER (Saulny)
M. SCHONS (Rosselange)	à M. MATELIC (Rosselange)
M. GOBBI (Vitry sur Orne)	à M. MOUGIN (Vitry sur Orne)

Etaient absents, excusés :

Mme LOGIN – M. LEOMY (Amanvillers) ; MM. SCHURCH - MULLER (Gravelotte) ; CARL (Ste Ruffine) ; DIEUDONNE - DUCHE (Vernéville) ; M. WROBEL - Mme SAMPY (Bronvaux) ; MULLER (Marange Silvange) ; Mme DE MOURA - M. NUCCI (Montois la Montagne) ; Mme SUSANJ (Pierrevillers) MM. COVALCIQUE - KLAMMERS (Ste Marie aux Chênes) ; MANGONI (Gandrange) ; Mme MARTIN – M. PIRES (Semecourt) ; M. WILLAUME – Mme RUMML (Talange) ; GERARD - DUVAL (Ancy Dornot) ; LOIZEAU (Mars la Tour) ; M. PERIN – Mme LABISSY (Puxieux) ; M. SPANG (Tronville)

Assistaient également à cette réunion :

M. GAUTIER, Responsable du SGC de Metz

Monsieur MATELIC souhaite la bienvenue aux délégués et remercie la commune de VITRY SUR ORNE pour l'accueil du comité directeur du SIEGVO pour son assemblée générale. Il passe ensuite la parole à M. MOUGIN, 1^{er} Adjoint de la commune de VITRY SUR ORNE, pour un mot d'accueil. Il fait ensuite l'annonce des procurations.

Constatant que le quorum était atteint, il passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Les procès-verbaux de l'assemblée générale du mercredi 12 juin 2024 et de la réunion de bureau du comité directeur du mardi 10 septembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

II – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS ORNE MOSELLE – Modification pour la commune de Bronvaux.

Monsieur Cyrille AUSESKY a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Bronvaux, il convient donc de procéder à son remplacement au sein du comité directeur du SIEGVO.

Par délibération en date du 21 juin 2024, le conseil communautaire de la CCPOM a désigné M. Frédéric WROBEL, adjoint au maire de Bronvaux pour le remplacer au bureau du comité directeur et au comité directeur du SIEGVO.

Par délibération en date du 10 octobre 2024, le conseil communautaire de la CCPOM a désigné Mme SAMPY Michèle, conseillère municipale de Bronvaux, pour remplacer Mme FERRER désignée précédemment.

Le comité directeur, à l'unanimité, dans ses fonctions, M. Frédéric WROBEL, délégué de la Communauté de communes Pays Orne Moselle au bureau du comité directeur et au comité directeur du SIEGVO, et Mme SAMPY Michèle, déléguée de la CCPOM au comité directeur.

Adopté à l'unanimité

III – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le comité directeur adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget primitif 2024 consistant à :

- augmenter les dépenses d'investissement pour un montant de 107 031,10 €,
- minorer les recettes d'investissement pour un montant de 14 929,04 €,
- en dépenses et recettes en section de fonctionnement pour un montant de 244 437,26 €.

Adopté à l'unanimité

IV – REPRISE SUR PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Par délibération en date du mercredi 5 octobre 2016, le comité directeur avait constitué une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 1 000 000 €. Cette provision avait été constituée pour évaluer le risque des créances admises en non-valeur.

Le comité directeur, à l'unanimité, décide de reprendre la provision au compte 7817 du montant des créances admises en non valeur imputées au compte 6541 et du montant des créances éteintes imputées au compte 6542.

Adopté à l'unanimité

V – CONVENTION SIEGVO/AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE relative au reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable

La réforme des redevances perçues par les agences de l'eau a été adoptée par le loi de finances 2024 et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025. Dans le cadre de cette réforme les redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte sont remplacées par :

- Redevance sur la consommation d'eau potable
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Ces trois redevances figureront sur les factures d'eau émises à compter du 1^{er} janvier 2025 et il convient de modifier la précédente convention de reversement signée le 4 mars 2019.

L'échéancier de reversement se fera au même rythme que précédemment et portera uniquement sur la redevance sur la consommation d'eau potable. En effet, la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera reversée en une fois et il ne figurera sur la facture qu'une contrevalet nous permettant d'avoir la recette pour pouvoir payer cette redevance (comme c'est déjà le cas pour la redevance de prélèvement).

La nouvelle convention prévoit l'échéancier de reversement ci-dessous :

Acompte	Date limite de paiement	Montant de la redevance sur la consommation d'eau potable
Avril	15 mai	175 000 €
Juin	15 juillet	175 000 €
Juillet	15 août	175 000 €
Août	15 septembre	175 000 €
Septembre	15 octobre	175 000 €
Octobre	15 novembre	175 000 €
Novembre	15 décembre	175 000 €
Février N+1	15 mars N+1	175 000 €

Avec la précédente convention, nous reversions à chaque échéance 150 000 € au titre de la redevance pour pollution domestique et 90 000 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Un état récapitulatif de la redevance réellement encaissée au cours de l'année sera envoyé au début de l'année suivante à l'Agence de l'Eau. Cet état des encaissements déterminera le montant total dû et permettra à l'Agence de recouvrer le solde de la redevance sur la consommation d'eau potable après déduction des acomptes versés.

Le comité directeur autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention de reversement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Adopté à l'unanimité

VI – CALENDRIER DES REUNIONS DE L'ANNEE 2025

Vous trouverez ci-après le calendrier des réunions de l'année 2025. Les communes qui souhaitent accueillir le comité directeur pour ses assemblées générales du 11 juin 2025 et 15 octobre 2025 sont invitées à se faire connaître auprès de Nathalie MARTIGNON.

L'assemblée générale du mercredi 12 mars 2025 aura lieu à l'espace Henri Colpi à CLOUANGE.

M. MATELIC rappelle que pour l'année 2024, deux réunions de bureau sur trois ont dû être reportées faute de quorum. M. MATELIC rappelle aux membres du comité directeur de l'importance d'être présents aux réunions et c'est pour cette raison qu'un calendrier des réunions est établi chaque année afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour être présent.

POINT N° VI - CALENDRIER DES REUNIONS POUR L'ANNEE 2025

		Date et ordre du jour sommaire et prévisionnel
1	Assemblée générale Présentation des vœux du SIEGVO Salle des Fêtes du Fort Chabrol à Rosselange	Vendredi 24 janvier 2025 Une assemblée générale supplémentaire sera consacrée au débat d'orientation budgétaire de l'année 2025. Cette assemblée sera suivie de la présentation des vœux du SIEGVO.
2	Bureau du Comité directeur	Mardi 18 février 2025 à 17 heures 30 Compte Administratif 2024 + reports + Affectation du résultat Présentation du budget primitif 2025
3	Assemblée Générale Espace Henri Colpi à CLOUANGE	Mercredi 12 mars 2025 à 17 heures 30 Vote des documents présentés au Bureau
4	Bureau du comité directeur	Mardi 13 mai 2025 à 17 heures 30 Présentation du Rapport Annuel Décision modificative
5	Assemblée générale	Mercredi 11 juin 2025 à 17 heures 30 Vote du rapport annuel et décision modificative présentés au Bureau
6	Bureau du Comité Directeur	Mardi 16 septembre 2025 à 17 heures 30 Décision modificative
7	Assemblée Générale	Mercredi 15 octobre 2025 à 17 heures 30 Vote des documents présentés au Bureau

VII – COMMUNICATION DU PRESIDENT

ANALYSE FINANCIERE DU SIEGVO

M. GAUTIER, Responsable du SGC de Metz, présente l'analyse financière du SIEGVO effectuée par les services du SGC de Metz au mois de mai 2024 et portant sur les exercices 2019 à 2023. Le rapport établi est joint en annexe.

COMMISSION IMPAYES

La commission impayés qui avaient été créée dont font partie MM. BOTELLA, SCHONS, SCHMITT et BROCKLY, ne s'est pas encore réunie. Nous allons nous rapprocher des services du SGC de METZ afin de programmer une première réunion de cette commission.

COMMISSION ENERGIE RENOUVELABLE

Cette commission, pilotée par M. SEBBEN, dont font partie M. BOTELLA, M. FAVRE, M. CLARIS, Mme RUMML s'est réunie le 30 octobre. Des visites de sites ont été ensuite organisées et MATEC, à qui nous avons confié une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective, doit rendre son rapport pour fin janvier 2025. Un compte rendu de cette étude sera fait lors d'une prochaine réunion.

REMERCIEMENT D'ASSOCIATIONS

L'association AMENOUDJI de Lorry lès Metz nous a adressé une lettre de remerciement pour l'aide qui leur a été apportée pour un projet d'adduction d'eau au Togo. L'association BAFOUSSAM SOLIDARITE nous a également adressé une lettre de remerciement pour l'aide apportée par le SIEGVO pour un projet d'adduction d'eau pour une école au Cameroun.

A Amanvillers, le 13 novembre 2024
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC